

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION** n°58/2010**OBJET : DESIGNATION D'UN 2^{ème} SUPPLEANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE**

Conseillers en exercice	: 22
Présents	: 19
Excusés	: 3
Pouvoir	: 2
Votants	: 21

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le mercredi trois novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-six octobre 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjointes,

Mesdames, Messieurs : Sébastien BALZANI, Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Hélène GARDET, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Isabelle TOSELLO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Emmanuel DELMOTTE qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Maurice ELSTUB qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Danièle MAINCENT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BALZANI

Monsieur le Maire rappelle que les installations sportives du collège, dénommées Gymnase du Bois de Saint Jeume sont situées sur le territoire de la Commune de Châteauneuf.

C'est à ce titre que la Commune est représentée au Conseil d'Administration du collège du Pré des Roures par le Maire qui en est membre de droit.

Il rajoute cependant qu'il convient d'élire un ou plusieurs suppléants dans les cas où il serait empêché.

Madame Heldwige Quemy, Adjointe aux sports est l'interlocuteur principal entre la Commune et les associations utilisant les équipements sportifs du Bois de Saint Jeume.

A ce titre, elle a été élue par le Conseil Municipal suppléante de Monsieur le Maire.

Cependant, n'étant pas toujours disponible, il est nécessaire d'élire un deuxième suppléant.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

DECLARE Madame Isabelle TOSELLO, élue en qualité de deuxième suppléante au Conseil d'Administration du Collège Pré des Roures.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre MAURIN.